

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 16/06/2014

Réception par le Prefet : 16/06/2014

Publication : 20/06/2014



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2014-6-12-6

Séance du vendredi 13 juin 2014

DESIGNATION D'UN REPRESENTANT SUPPLEANT POUR SIEGER AU SEIN DE LA COMMISSION LOCALE DE RECENSEMENT DES VOTES

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU les articles L 3121-22 et L 3121-23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la désignation des membres ou des délégués du Conseil Général pour siéger au sein d'organismes extérieurs,
- VU la délibération n°CG-2011-1-1-4 du Conseil Général du 31 mars 2011 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG-2011-2-1-11 du Conseil Général du 14 avril 2011 relative à la désignation des représentants du Conseil Général pour siéger au sein des organismes extérieurs, commissions et groupes de travail,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Désigne Monsieur PIERRE BIHL pour siéger au sein de la Commission locale de recensement des votes en qualité de membre suppléant.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions